



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 24 NOVEMBRE 2015**

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par M. le Maire, le 18 novembre 2015.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme BEZIAT Delphine (arrivée au début du point 6), Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam (s'est absentée au cours du point 22, est revenue au cours du point 25), M. VERDON Sébastien (s'est absenté au cours du point 14, est revenu au cours du point 15), Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, Adjointes au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. PÉTORIN Jean-Pierre, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, M. BOUILLAUD Stéphane, M. PETITGAS Lionel, Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien, M. FILLONNEAU Gino, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (s'est absenté au cours du point 14, est revenu au cours du point 15), Mme WILLEMOT Isabelle, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André (s'est absenté au cours du point 10, est revenu au cours du point 12), M. GENG Hubert et Mme CHARTIER Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme BEZIAT Delphine a donné pouvoir à Mme GARREAU Myriam, Mme BAUDRY Monique a donné pouvoir à Mme BONNET Martine, Mme MÉMETEAU Arielle a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel, M. DROUIN Thierry a donné pouvoir à M. BOIGEOL Hervé et Mme BOUTIN Marie-Kristine a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic.

Absents

Néant

Secrétaire

M. NODET Michel, Conseiller municipal.

SOUS-PRÉFECTURE
FONTENAY-LE-COMTE

10 DEC. 2015

COURRIER ARRIVÉ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2015-09-27 BUDGET 2016 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Sur le rapport de M. le Maire

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 dite loi ATR ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1, L2531-1, L3312-1 et L5211-36.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

DECISION EXECUTOIRE

Transmise en Sous-préfecture le 09/12/2015

Publiée ou notifiée le



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Jean-Michel LALÈRE





VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE

SOUS-PRÉFECTURE
FONTENAY-LE-COMTE

10 DEC. 2015

COURRIER ARRIVÉ

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre conseil est invité ce soir à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif conformément à l'article L2312-1 de CGCT.

Ce débat est une étape obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et, doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce qui est conforme à notre situation puisque le prochain conseil doit se réunir le 22 décembre pour voter le budget primitif 2016, j'en profite pour vous inviter à noter cette date dans vos agendas.

Nous devons, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

1. Discuter des orientations budgétaires en préalable de l'examen du budget primitif,
2. Donner à l'Assemblée une information sur la situation financière de la collectivité en lien avec la situation économique nationale et internationale,
3. Présenter les actions programmées sur ce mandat.

Ce débat reste un moment privilégié pour échanger sur les choix de la politique publique de notre collectivité, bien que n'ayant pas de caractère décisionnel.

La teneur du débat fera l'objet d'une délibération, qui reprendra les interventions de chaque groupe, afin que les services de la préfecture puissent s'assurer du respect des obligations légales mais il ne fait pas l'objet de vote.

Conformément aux dispositions légales et à notre règlement intérieur, le DOB respectera le formalisme suivant :

- Tout d'abord, en ma qualité de Maire, je vais vous informer des grandes lignes qui préfigurent notre budget 2016 en rappelant préalablement le contexte national et international ainsi que la situation financière de notre Collectivité.
Je terminerai mon propos par la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) qui exposera l'ensemble des investissements pour les années 2016-2017-2018 et 2019 ; rappelons que la Chambre régionale des comptes, dans son rapport de novembre

dernier, a souligné le manque d'informations pluriannuelles dans les budgets réalisés entre 2008 et 2013.

- Dans un second temps, je donnerai la parole aux deux groupes d'opposition qui pourront chacun, exprimer leur point de vue, par une intervention limitée à 15 minutes. Je tiens à ce que ce délai soit respecté.

L'ordre d'intervention étant le suivant : le Groupe « Ensemble pour Fontenay » s'exprimera en 1^{er} puis ce sera au tour du groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche » ;

- Enfin, j'apporterai, avec le concours de l'adjointe aux finances Mme Delphine BEZIAT des réponses à vos questions.

Cette dernière intervention ne donnera pas lieu à d'autres échanges et clôturera le débat.

PREAMBULE

Ce débat s'inscrit, comme pour toutes les collectivités françaises, dans un contexte macroéconomique difficile qui continue de se dégrader.

La France connaît des résultats de crise dans une période pourtant dite de reprise.

- Quand en Europe, l'emploi et la croissance repartent, la France végète.
- Quand le FMI rehausse toutes ses prévisions de croissance dans le monde, seule la France voit sa croissance stagner.
- Quand la Commission européenne voit la reprise s'affirmer partout en zone euro, elle constate en France un taux de chômage proche de 11% et une explosion du déficit et de la dette publics.

La situation nationale impacte, d'une manière importante, les capacités financières non seulement de notre collectivité mais de toutes les collectivités.

Cependant, nous nous sommes engagés, à poursuivre une politique de développement sans hypothéquer l'avenir, tout en favorisant l'investissement et en améliorant la qualité de vie de nos concitoyens.

Comme nous le savons, le Gouvernement rencontre des difficultés pour résoudre les méfaits de la crise économique et sociétale que nous traversons. Cependant, nous devons maintenir, voire améliorer, la qualité de notre service public.

LE CONTEXTE

En 2015 et très certainement en 2016, les engagements du pacte de stabilité ne seront pas respectés par l'Etat puisqu'en 2015 le déficit public devrait atteindre 3,8% du PIB. Rappelons que ce déficit public a atteint 3,9% du PIB en 2014.

La situation des finances publiques de la France n'a jamais été aussi catastrophique, puisqu' au 2^{ème} trimestre 2015, la dette a atteint un nouveau sommet à 2105 milliards d'euros.

Dettes de la France en milliards d'euros									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (2 ^{ème} trim.)
Montant	1 253	1 358	1 531	1 632	1 754	1 869	1 953	2 038	2 105
Évolution N/N-1		8,4%	12,7%	6,6%	7,5%	6,6%	4,5%	4,4%	3,3%
Évolution N/2007		8,4%	22,2%	30,2%	40,0%	49,2%	55,9%	62,6%	68,0%

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de septembre 2015.

En réponse à cette situation catastrophique et aux perspectives économiques, l'Etat a décidé dans son Projet de loi de finances 2016 de poursuivre son importante baisse des dotations à destination des collectivités.

Ce contexte sera dévastateur pour l'investissement si des solutions ne sont pas trouvées pour réduire les dépenses de fonctionnement et plus particulièrement celles relatives au personnel, tout en maintenant le service public.

QUELLES SONT NOS PROPOSITIONS

Avec des projections minimalistes pour les recettes et maximalistes pour les dépenses, nous réaliserons un budget sincère.

1. Nos dotations se réduisent :

La baisse des dotations de l'Etat est devenue pour toutes les collectivités l'une des préoccupations majeures :

Je rappelle que dans le cadre de son plan de 50 milliards d'euros de baisse de dépenses publiques programmée sur trois ans, le Gouvernement met les collectivités territoriales à contribution. Elles doivent tirer un trait sur 12,5 milliards d'euros de dotations publiques entre 2013 et 2017.

Le Gouvernement avait prévu une diminution de 1,5 milliard d'euros de l'enveloppe globale pour les collectivités en 2014, puis de 3,67 milliards par an jusqu'en 2017.

Pour la bonne compréhension, il convient de préciser ici que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est constituée de plusieurs dotations :

- une dotation de base dite « forfaitaire » ;
- une « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » dite DSU pour les communes urbaines avec de lourdes charges mais peu de ressources ;
- une « dotation de solidarité rurale » dite DSR pour les petites communes de milieu rural avec peu de ressources ;
- une « dotation nationale de péréquation » dite DNP, mécanisme de « solidarité » entre collectivités dans lequel les plus riches vont reverser une partie de leurs ressources aux plus défavorisées après un calcul complexe.

Evolution des Dotations et Compensations de l'Etat

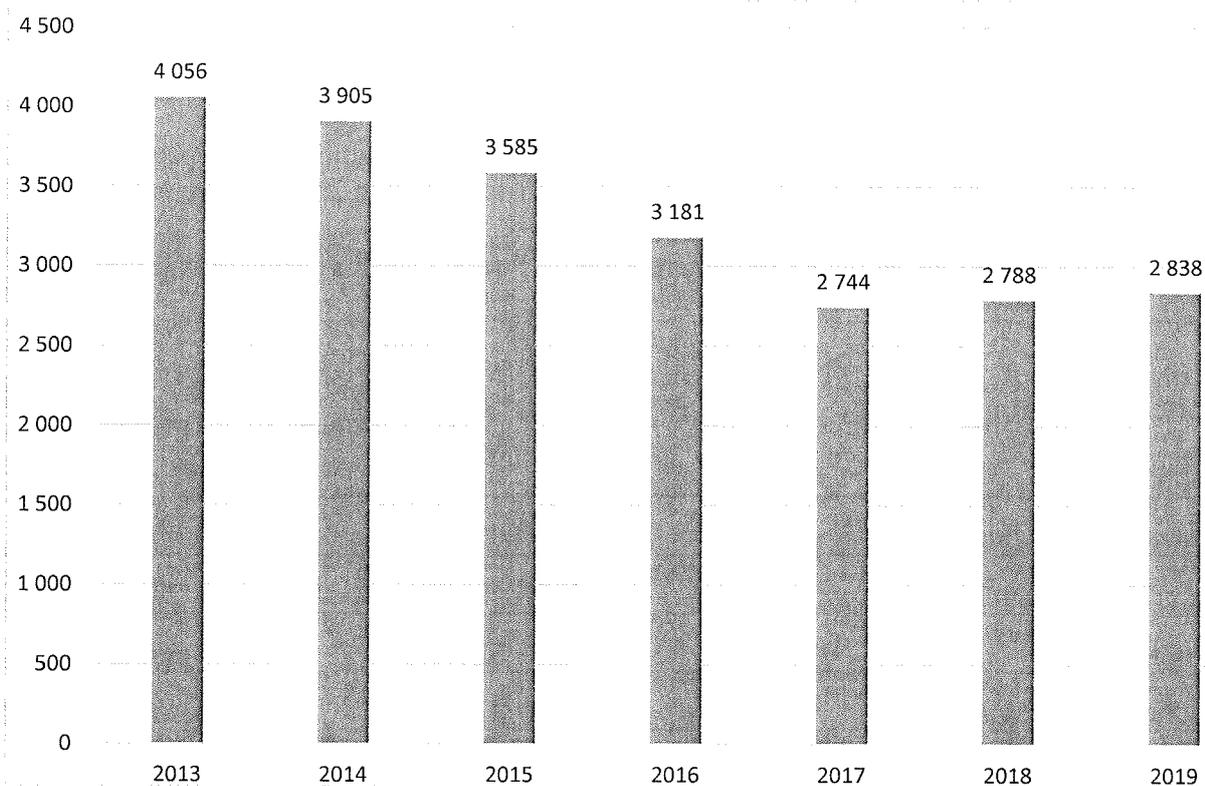
La ville de Fontenay perdra 404 000 € de dotations diverses en 2016 comme vous le montre ce tableau.

Selon notre partenaire Finances active, nous devrions à nouveau perdre 437 000 € en 2017.

Si nous nous projetons, l'ensemble de nos dotations (DGF, FPIC, compensations d'Etat) qui était de 4 056 000 € en 2013 ne sera plus que de 2 788 000 € en 2018, ce qui fait une différence considérable de 1 268 000 €. A titre de comparaison, ces dernières années, notre épargne de gestion, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, avoisinait 1 500 000 €.

Au total sur le mandat, nous perdrons 4 934 000 € (presque 5 millions) de recettes de fonctionnement, comparé à ce que nous aurions dû avoir si nous avions conservé le même montant de dotations qu'en 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	totaux
Dotation forfaitaire	2 806 971 €	2 639 429 €	2 260 294 €	1 861 337 €	1 374 892 €	1 402 390 €	1 430 438 €	
DSU	276 084 €	279 673 €	282 190 €	282 190 €	561 536 €	590 935 €	622 381 €	
DSR	219 769 €	227 887 €	251 357 €	254 629 €	265 127 €	265 127 €	265 127 €	
DNP	193 700 €	200 917 €	215 099 €	225 132 €	0 €	0 €	0 €	
Ensemble DGF	3 496 524 €	3 347 906 €	3 008 940 €	2 623 288 €	2 201 555 €	2 258 452 €	2 317 946 €	
évolution en volume/2013		-148 618 €	-487 584 €	-873 236 €	-1 294 969 €	-1 238 072 €	-1 178 578 €	-5 221 057 €
évolution en %/2013		-4,25%	-13,94%	-24,97%	-37,04%	-35,41%	-33,71%	
FPIC	75 600 €	110 856 €	148 491 €					
évolution en volume/2013		35 256 €	72 891 €	72 891 €	72 891 €	72 891 €	72 891 €	399 711 €
Compensation IF, TH, TPU	484 079 €	446 312 €	427 558 €	409 019 €	393 817 €	381 351 €	371 129 €	
évolution en montant		-37 767 €	-18 754 €	-18 539 €	-15 202 €	-12 466 €	-10 222 €	-112 950 €
Total dotations & compensations	4 056 203 €	3 905 074 €	3 584 989 €	3 180 798 €	2 743 863 €	2 788 294 €	2 837 566 €	
Perte sur le mandat/2013								-4 934 296 €



Je précise que cette prévision qui concerne nos dotations prend en compte le report d'un an de la réforme de la DGF dans sa partie « péréquation », cette partie qui prévoit la suppression de la Dotation Nationale de Péréquation et son intégration dans la Dotation de Solidarité Urbaine.

Ce report nous fait gagner près de 100 000 euros en 2016 : plutôt que de perdre 536 000 € nous ne perdrons que 436 000 € !

Face à cette situation, quelles solutions avons-nous pour équilibrer notre budget ?

1. décider d'une hausse des impôts et des redevances afin de trouver de nouvelles recettes de fonctionnement.
2. réduire nos charges de personnel et nos charges à caractère général afin de baisser nos dépenses de fonctionnement pour garantir une épargne de gestion nécessaire à notre investissement.
3. restreindre le niveau d'équipement de notre ville pour réduire nos dépenses d'investissement.

Je privilégie la solution n°2 : ainsi nous poursuivrons en 2016 la rationalisation des dépenses de fonctionnement que nous avons entamée en 2015 en nous donnant des objectifs encore plus importants.

REGARD SUR LE BUDGET GENERAL

Section de Fonctionnement

Recettes :

Vous avez face à vous le tableau du budget général section de fonctionnement partie recettes. Nous rentrerons dans le détail de ce tableau lors du vote du budget le 22 décembre prochain.

Dans le cadre de ce DOB, je tiens simplement à mettre l'accent sur les chapitres importants.

Nature des produits	BP + DM 2015	BP 2016 (estimatif au 17-11-2015)	2016/ 2015
013 Atténuations de charges	40 000,00	50 000,00	25,00%
70 Produits des services	987 100,00	945 779,00	-4,19%
73 Impôts et taxes	11 413 528,00	11 647 338,00	2,05%
74 Dotations et participations	4 050 977,00	3 596 467,00	-11,22%
75 Autres produits de gestion courante	281 400,00	329 100,00	16,95%
77 Produits exceptionnels	267 548,00	10 000,00	-96,26%
total recettes	17 040 553,00	16 578 684,00	-2,71%

Chapitre 70 (produits des services): Nous envisageons en 2016 une légère baisse des produits des services par rapport à ce que nous avons réalisé en 2015.

Chapitre 73 (Fiscalité) : De nombreuses collectivités françaises sont aujourd'hui contraintes d'augmenter les impôts pour compenser la baisse de la DGF. Au regard du contexte économique difficile que connaissent de nombreux foyers, la municipalité a décidé de se priver de cette recette facile en ne procédant pas pour 2016 à une augmentation du taux d'imposition communal. Sachez que si nous avons décidé d'augmenter d'un point notre taux sur la seule taxe d'habitation, en passant de 21,84 % à 22,84 %, nos recettes fiscales auraient progressé de 182 547 € en 2016. Mais à Fontenay-le-Comte, nous refusons de tomber dans ce piège qui a été si facilement tendu par le Gouvernement aux communes de France.

L'augmentation constatée dans ce chapitre 73 est due en partie au transfert du Centre de Services aux Entreprises (CSE) à la Communauté de Communes. Nous enregistrons une recette prévisionnelle supplémentaire de 100 000 €, via l'attribution de compensation, et nous annulons de ce fait la recette équivalente inscrite dans l'ancien budget annexe CSE : c'est donc un jeu à somme nulle.

Chapitre 74 (participations et dotations): nous constatons que nos recettes dans ce chapitre régresseront, entre 2015 et 2016, de 4 051 000 à 3 596 000 €.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante): Nos recettes progressent de 16,95% passant de 281 400 à 329 100€. Cette augmentation est principalement due à l'amélioration de la recette de délégation PEMU, une recette, qui par le passé, avait été négligée et qui a été adroitement renégociée avec SOVETOURS par MM. VERDON et BIRÉ.

Chapitre 77 (produits exceptionnels): en 2015, ce chapitre est important puisque les 267 000 € intègrent les 228 517 € de remboursement SMACL au titre des indemnités grêle. En 2016, ce chapitre retrouve un niveau raisonnable.

Charges :

Nature des charges	BP + DM 2015	BP 2016 (estimatif au 17-11-2015)	2016/ 2015
011 Charges à caractère général	4 748 446,00	3 987 840,00	-16,02%
012 Masse salariale	9 597 831,00	9 600 000,00	0,02%
014 Atténuations de produits	15 000,00	10 000,00	-33,33%
65 Charges de gestion courantes	556 894,00	553 867,00	-0,54%
6574 Subventions aux associations	744 000,00	691 920,00	-7,00%
66 Charges financières	350 000,00	350 000,00	0,00%
67 Charges exceptionnelles	31 800,00	29 300,00	-7,86%
total dépenses	16 043 971,00	15 222 927,00	-5,12%

Là aussi, je tiens simplement à mettre l'accent sur les chapitres importants. Vous pouvez constater immédiatement l'ampleur des efforts auxquels nous confronte le désengagement de l'Etat :

- Tout d'abord, nous avons décidé d'une baisse significative des charges à caractère général inscrites dans le chapitre 011. Entre 2015 et 2016, ces charges doivent évoluer de 4 748 000 € à 3 988 000 €, soit une baisse de près de 16%.
- La masse salariale sera elle aussi contrainte par nos objectifs de réduction puisque malgré la hausse naturelle de cette dépense, qui progresse de 150 000 à 200 000 € par an, nous avons prévu de la stabiliser en 2016. Il s'agit d'un objectif minimal car j'ai demandé à la Direction Générale de me faire des propositions pour atteindre un objectif supérieur de -0,5 à -1% dès 2016.

Je tiens à ajouter que cet objectif est contraint par le GVT (Glissement Vieillessement Technicité), mais aussi par les nombreuses régularisations de Bonifications Indiciaires qui sous l'ancienne mandature n'avaient pas été versées à des agents qui devaient en être bénéficiaires. Charge à laquelle nous devons faire face depuis 2014.

Le Plan Pluriannuel d'Investissements

Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) traduit les volontés d'investissement de la Majorité municipale sur la période 2016-2019.

Notre PPI a été réalisé avec le constant souci d'assurer un programme d'investissements compatible avec le maintien des grands équilibres financiers de notre collectivité.

Le PPI qui vous est ici présenté assurera la cohérence de la mise en œuvre du programme de mandat pour lequel les Fontenaisiens nous ont accordé leur confiance.

Ce PPI reprend les 35 propositions de notre programme de mandat qui ont pour objectifs :

- de rendre Fontenay-le-Comte plus active ;
- de la rendre plus solidaire et plus sûre ;
- plus propre et plus verte ;
- et de lui redonner un rayonnement qui lui faisait défaut depuis trop longtemps.

Vous pouvez prendre connaissance de ce Plan Pluriannuel d'Investissements dans le tableau qui est projeté. Je précise que les dépenses sont exprimées TTC et que les recettes comprennent à chaque fois le FCTVA.

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019
1 - Les halles - APCP 2015001						
Dépenses	5 233 320	200 000	1 613 320	3 420 000		
Recettes	1 158 474		132 808	464 649	561 017	
2 - Transfontenaysienne - APCP 2015002						
Dépenses	2 288 229	187 000	1 566 229	305 000	120 000	110 000
Recettes	1 293 317		630 675	592 924	50 032	19 685
3 - Voirie avec effacement réseaux						
Dépenses	1 600 000		400 000	400 000	400 000	400 000
Recettes	346 848			115 616	115 616	115 616
4 - Eglises						
Dépenses	1 250 000		350 000	300 000	300 000	300 000
Recettes	515 838		90 000	147 414	139 212	139 212
5 - Aménagement Plaine des sports						
Dépenses	858 000		858 000			
Recettes	360 746		110 000	250 746		
6 - Club house stade de rugby						
Dépenses	100 000		100 000			
Recettes	36 404			36 404		
7 - Club house plaine des sports						
Dépenses	50 000		50 000			
Recettes	8 202			8 202		
8 - travaux écoles Bretaud/Bonnaud						
Dépenses	1 000 000		1 000 000			
Recettes	564 040		400 000	164 040		

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019
9- Campus Foyer des jeunes						
Dépenses	350 000		50 000	300 000		
Recettes	157 414			108 202	49 212	
10 - Accessibilité						
Dépenses	1 200 000		300 000	300 000	300 000	300 000
Recettes	147 636			49 212	49 212	49 212
11 - Parcabout						
Dépenses	260 000		260 000			
Recettes	42 650			42 650		
12 - CTM - APCP 2015003						
Dépenses	450 000		170 000	180 000	100 000	
Recettes	20 000			20 000		
13 - équipements sociaux						
Dépenses	239 000		116 000	38 000	40 000	45 000
Recettes	31 824			19 029	6 234	6 562
14 - Conseils de quartiers						
Dépenses	84 000		21 000	21 000	21 000	21 000
Recettes	10 335			3 445	3 445	3 445
15 - Acquisitions						
Dépenses	1 397 000		1 262 000	45 000	45 000	45 000
Recettes	221 782			207 018	7 382	7 382
16 - Vidéoprotection						
Dépenses	330 000		250 000		80 000	
Recettes	120 133		50 000	41 010	16 000	13 123

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019
17- plateforme mobilité						
Dépenses	50 000		50 000			
Recettes	8 202			8 202		
Affaires scolaires						
Dépenses	221 000		31 000	57 000	67 000	66 000
Recettes	25 426			5 085	9 350	10 991
Bâtiments scolaires						
Dépenses	639 000		182 000	17 000	180 000	260 000
Recettes	112 171			29 855	52 789	29 527
Bâtiments sportifs						
Dépenses	351 500		19 000	32 500	240 000	60 000
Recettes	47 818			3 117	5 331	39 370
communication						
Dépenses	40 000		40 000			
Recettes	6 562			6 562		
cuisine centrale						
Dépenses	122 000		22 000	20 000	40 000	40 000
Recettes	13 451			3 609	3 281	6 562
culture						
Dépenses	483 100		419 500	30 000	22 600	11 000
Recettes	77 443			68 815	4 921	3 707
environnement						
Dépenses	432 700		208 700	122 000	102 000	
Recettes	70 980			34 235	20 013	16 732

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019
Etat civil						
Dépenses	62 000		3 000	7 000	19 500	32 500
Recettes	4 839			492	1 148	3 199
informatique						
Dépenses	146 500		51 500	59 000	14 000	22 000
Recettes	20 423			8 448	9 678	2 297
jeunesse						
Dépenses	55 000		5 000		50 000	
Recettes	9 022			820		8 202
moyens des services						
Dépenses	1 200 000		300 000	300 000	300 000	300 000
Recettes	147 636			49 212	49 212	49 212
Patrimoine						
Dépenses	23 000		20 000	3 000		
Recettes	3 773			3 281	492	
police municipale						
Dépenses	190 650		110 000	20 650	40 000	20 000
Recettes	27 993			18 044	3 387	6 562
Restes à réaliser						
Dépenses	3 300 000	800 000	2 500 000			
Recettes	410 100			410 100		
subventions d'équipement						
Dépenses	360 000		90 000	90 000	90 000	90 000

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019
sécurité						
Dépenses	56 000		24 500	18 500	6 500	6 500
Recettes	8 120			4 019	3 035	1 066
urbanisme						
Dépenses	570 000		195 000	125 000	125 000	125 000
Recettes	72 998			31 988	20 505	20 505
Total dépenses programme	24 991 999	1 187 000	12 637 749	6 210 650	2 702 600	2 254 000
Total recettes programme	6 102 601		1 413 483	2 956 446	1 180 504	552 167

1 - La modernisation du quartier des halles et de la Place CHEVOLLEAU

Ce projet représente un investissement de 5 233 320 € répartis sur 2015-16 et 17. Avec 1 158 474 € de recettes.

2 - la Transfontenaysienne.

Ce projet, qui ouvrira notre ville à une circulation cyclable et pédestre infra et intramuros améliorée, avec notamment plusieurs franchissements de la Vendée dont un depuis les halles, s'élève à 2 288 229 € ; avec 1 293 317 € de recettes.

3 - la voirie.

Nous prévoyons 400 000 € par an de travaux de voirie, soit 1 600 000 € sur 2016-17-18 et 19 pour 346 848 € de recettes ;

4 - les églises.

Nous prévoyons 1 250 000 € sur les 4 ans à venir pour 515 838 € de recettes ;

5 - l'aménagement de la plaine des sports.

Elle recevra un terrain synthétique programmé sur 2016 pour un montant de 858 000 €. 360 746 € de recettes sont attendues pour ce projet.

6 - Un local sera aménagé en 2016 pour le Club de Rugby dans le stade municipal pour une somme de 100 000 €. 36 404 euros de recettes sont prévues.

7 - l'actuel Club House de la plaine des sports sera modernisé en 2016 pour un total de 50 000 € avec 8 202 € de recettes.

8 - les travaux prévus dans les écoles BONNAUD & BRETAUD représenteront un investissement d'un million d'euros en 2016 avec près de 564 040 € de recettes espérées.

9 - Un Campus Foyer des Jeunes pour un investissement total de 350 000 € répartis sur 2016-2017, avec 157 414 € de recettes.

10 - D'importants travaux d'accessibilité seront conduits sur les 4 années à venir pour un montant de 1 200 000 € et des recettes estimées à 147 636 €.

11 - Le Parcabout doit faire l'objet dès 2016 de travaux de sécurisation avec le remplacement de l'ensemble des filets pour un montant total de 260 000 € en espérant 42 650 € de recettes.

12 - Le Centre technique municipal fera l'objet de travaux de modernisation répartis sur 2016-17 et 18 pour un montant de 450 000 €, avec 116 468 € de recettes.

13 - 239 000 € d'investissement sont programmés à destination des actuels équipements sociaux. Essentiellement pour des travaux de sécurisation et d'entretien avec 31 824 € de recettes espérées.

14 - Les conseils de quartiers se voient alloués un budget annuel de 21 000 € soit 84 000 € sur les 4 ans à venir avec des recettes de FCTVA de 10 335 €.

15 – Acquisitions : nous prévoyons 1 397 000 € d'acquisitions au cours de la période 2017 à 2019.

Parmi ces acquisitions nous comptons : 614 250 € pour la participation de la ville à l'achat de 65% du bâtiment Citroën (la communauté de communes devant prendre en charge les 35% restant de ce bâtiment pour lequel une promesse d'achat d'un million d'euros a été contractée) + frais de notaire estimés à 50 000 € à répartir.

Je précise que cette acquisition de 945 000 € par la Communauté de Communes avec revente à la Ville de 65% des surfaces, provient d'un engagement pris lors du mandat précédent.

L'achat de ce bâtiment s'avère incompatible avec l'affectation qui lui était destinée.

L'acquisition du bâtiment Citroën doublée de la participation aux travaux du barreau de liaison entre les zones d'activités de Saint Médard et de Niort estimée entre 350 et 700 000 euros, nous pénalisent fortement (pour votre information, il est envisageable que pour faciliter ces participations, nous prenions à notre charge la totalité de l'acquisition de Citroën pour 945 000 € (+ frais de notaire) ce qui en accord avec la Communauté de communes correspondrait à notre participation à Citroën et au barreau).

Cependant, nous explorons toutes les possibilités de réutilisation de ce bâtiment en lien avec la Communauté de Communes. Malgré une estimation des Domaines proche d'1 million d'€, la valeur commerciale est aujourd'hui estimée à seulement 300 000 € !

16 – Le projet de vidéoprotection prévoit l'installation de 19 caméras dans notre ville. 330 000 € seront investis dans ce projet qui recevra 120 133 € de recettes.

17 – La Plateforme de mobilité se voit doté d'un programme d'investissement de 50 000 €, pour lesquels nous prévoyons une recette de 8 202 €.

- Affaires scolaires : Nous prévoyons 221 000 € d'investissements et 25 426 € de recettes.
- Bâtiments scolaires : Nous prévoyons 639 000 € d'investissements et 112 171 € de recettes.
- Bâtiments sportifs : Nous prévoyons 351 500 € d'investissements et 47 818 € de recettes.
- Communication : Nous prévoyons 40 000 € d'investissements et 6 562 € de recettes.
- Cuisine centrale : Nous prévoyons 122 000 € d'investissements et 13 451 € de recettes.
- Culture : Nous prévoyons 483 100 € d'investissements et 77 443 € de recettes.
- Environnement : Nous prévoyons 432 700 € d'investissements et 70 980 € de recettes.
- Etat civil : Nous prévoyons 62 000 € d'investissements et 4 839€ de recettes.
- Informatique : Nous prévoyons 146 500 € d'investissements et 20 423 € de recettes.
- Jeunesse : Nous prévoyons 55 000 € d'investissements et 9022€ de recettes.

- Moyens des services : Nous prévoyons 1 200 000 € d'investissements et 147 636 € de recettes.
- Patrimoine : Nous prévoyons 23 000 € d'investissements et 3773 € de recettes.
- Police municipale : Nous prévoyons 190 650 € d'investissements et 27 993 € de recettes.
- Restes à réaliser : Nous prévoyons 3 300 000 € d'investissements et 410 100 € de recettes.
- Subventions d'équipement : Nous prévoyons 360 000 € de dépenses pour ces subventions destinées aux travaux de ravalement de façades et de toitures de particuliers en secteur sauvegardé.
- Sécurité : Nous prévoyons 56 000 € d'investissements et 8120€ de recettes.
- Urbanisme : Nous prévoyons 570 000 € d'investissements et 72 998 € de recettes.

Financement du PPI

Autofinancement

Ce PPI de 25 millions d'euros est supporté par une épargne de gestion en nette augmentation de 2015 à 2019, passant de 1 602 000 € à 2 654 000 €, qui permet d'absorber la charge d'emprunt nécessaire à ces investissements.

Cette augmentation est le fruit d'une importante rationalisation des dépenses de fonctionnement :

Afin de conserver une épargne de gestion de qualité malgré la baisse des dotations, les objectifs d'économies recherchées sur les charges à caractère général et sur le personnel devront être poursuivis jusqu'à la fin du processus de baisse des dotations. Ces objectifs seront donc reconduits en 2017 et 2018 dans des conditions sensiblement identiques à 2016.

La baisse des subventions sera quant à elle reconduite en 2017. Les économies réalisées devraient nous permettre de ne pas poursuivre cette baisse après 2017.

	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion	1 601 704 €	1 710 757 €	1 844 758 €	2 319 102 €	2 653 842 €
Epargne brute	1 270 422 €	1 360 757 €	1 296 693 €	1 634 193 €	1 947 054 €
Epargne nette	484 920 €	544 302 €	51 090 €	182 891 €	404 079 €

Evolution de la dette

De 2015 à 2019, la capacité de désendettement passe de 7 ans à 8,9 ans, ce niveau est modéré et justifié au regard des 25 millions d'euros investis au service du développement de la ville.

	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 1er janvier	9 686 293 €	8 902 894 €	16 071 683 €	18 587 230 €	18 216 055 €
Ratio de désendettement	7 ans	11,8 ans	14,3 ans	11,1 ans	8,9 ans
Emprunt		7 922 572 €	3 697 240 €	1 014 665 €	657 902 €

Il convient aussi de préciser que selon ce schéma d'investissements l'encours de la dette par habitant sera de 1210 euros en 2019 à Fontenay le Comte.

Pour information, ce ratio est actuellement de 1750 € à Luçon, de 1230 € à la Roche s/You ou encore de 1300 € aux Herbiers. Ces ratios d'autres villes vendéennes qui nous sont proches vont assurément se dégrader d'ici 2019 en conséquence de la baisse des dotations de l'Etat.

Le Budget annexe Assainissement

En 2016, les recettes et dépenses de fonctionnement de ce budget s'élèvent à 620 000 euros. Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à 661 000 euros. Soit un budget total de 1 281 000 euros.

Budget Annexe Assainissement							
I/F	chap.	libellé	BP 2016	I/F	chap.	libellé	BP 2015
F	011	charges à caractère général	62 000,00 €	F	70	produits des services, du domaine	620 000,00 €
F	66	charges financières (ICNE)	11 000,00 €				
F	67	charges exceptionnelles	1 000,00 €				
F	042	ope.d'ordre de transf. entre sections	217 000,00 €				
F	023	Virement à la section d'investissement	329 000,00 €				
		dépenses de fonctionnement	620 000,00 €			recettes de fonctionnement	620 000,00 €
I	041	opérations patrimoniales	50 000,00 €	I	16	Emprunt et dettes assimilées	65 000,00 €
I	16	emprunts et dettes assimilées	71 000,00 €	I	040	ope.d'ordre de transf. entre sections	217 000,00 €
I	23	immobilisations en cours	540 000,00 €	I	041	opérations patrimoniales	50 000,00 €
				I	021	Virement de la section de fonctionnement	329 000,00 €
		dépenses d'investissement	661 000,00 €			recettes d'investissement	661 000,00 €
DEPENSES TOTAL GÉNÉRAL			1 281 000,00 €	RECETTES TOTAL GÉNÉRAL			1 281 000,00 €

Je donne la parole à l'opposition. Chaque groupe dispose de 15 minutes pour s'exprimer. Je tiens à ce que ce délai soit respecté.

J'apporterai, avec Mme Delphine BEZIAT, des réponses à vos questions à l'issue des prises de parole des deux groupes d'opposition.

Comme annoncé, l'ordre d'intervention est le suivant : le Groupe « Ensemble pour Fontenay » s'exprimera en 1^{er} puis ce sera au tour du groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche ».

* *
*

M. Macorps :

Monsieur le Maire,

Nous vous avons fait part de notre étonnement de l'absence de présentation du DOB lors de la dernière commission des finances. Nous avons eu pour toute réponse à notre message, un texte administratif rappelant ce qu'était le DOB.

Est-ce une inquiétude liée à son contenu, ou une difficulté à en développer les éléments qui expliquent l'absence de présentation comme cela se fait naturellement dans toute commission des finances de France et de Navarre, et pour toutes les collectivités ?

Une présentation en commission aurait par exemple évité de poser des questions techniques à l'occasion de ce conseil, à savoir :

- Quelle différence faites-vous entre épargne de gestion et épargne brute ? (diapo soldes financiers)
- L'épargne nette correspond-elle à l'autofinancement net ? (diapo soldes financiers)
- Pourquoi avoir choisi comme indicateur pour la dette, le ratio de désendettement, sans y joindre la dette par habitant ?
- Quel taux avez-vous retenu pour le calcul des charges financières liées aux nouveaux emprunts ?

Nous aimerions avoir des réponses sur ces interrogations.

Passons à l'analyse du DOB. À l'appui de notre démonstration, nous avons apporté un fichier contenant deux tableaux, nous aimerions que ceux-ci soient projetés afin que tout le monde puisse vérifier la réalité des chiffres cités.

Observons dans un premier temps votre programme d'investissement (tableau programme du fichier).

Si l'on observe vos chiffres, le montant des investissements de l'année 2015 apparaît dérisoire : 1 187 000 €. Rappelons que lors de la présentation du BP, vous aviez annoncé haut et fort des investissements à hauteur de 8 millions d'euros. **Le taux de réalisation est d'environ 14 % pour 2015 (16 % après correction par la DM 2 dans laquelle vous avez réduit les investissements).** Vous ferez sans doute le coup des restes à réaliser pour augmenter légèrement ce taux.

En 2016, vous annoncez des investissements à hauteur de 12 637 749 €. Quel sens accordé à ce montant ? Comment les services de la ville peuvent-ils assurer une telle montée en charge ? Ce qui est notable à l'examen des investissements de 2016 à 2019 (voir chiffres du tableau), c'est **l'absence totale de lissage.** C'est **inquiétant pour les entreprises** (portion congrue à partir de 2018). C'est également **inquiétant pour les services de la ville**, surchargés pendant deux ans, en sous activité les deux années suivantes.

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2015 ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

	2015	2016	2017	2018	2019	Total	
Investissements réalisés (1)	1 187 000					1 187 000	Avec 2015
Investissements prévisionnels (PPI)		12 637 749	6 210 650	2 702 600	2 254 000	23 804 999	24 991 999
Investissements prévus au BP (2)	8 608 455						
Taux de réalisation	13,79%						

(1) Pour 2015, selon le montant indiqué dans le PPI

(2) Après DM2, montant revu à 7 540 406 soit un taux de réalisation de 15,74 %

Pour financer ces investissements vous proposez un recours à l'emprunt sans précédent (tableau dette 2007-2019 du fichier). Pour nous convaincre que ces emprunts sont supportables pour le budget de la ville, vous utilisez comme indicateur le ratio de désendettement (voir chiffre). Mais **ce ratio dépend d'un élément prévisionnel** qui comprend beaucoup d'incertitudes, à savoir l'épargne de gestion. Si l'épargne de gestion est différente de ce que vous avez prévu le ratio que vous avez présenté de 8.9 années, n'a plus aucun sens. Il vaut mieux utiliser un autre élément à savoir la dette par habitant qui est lui moins sujet à caution. J'ai donc reproduit en fonction de votre encours de dette prévu le ratio de dette par habitant. Vous prévoyez ni plus ni moins qu'un doublement de ce ration entre 2015 et 201258 puisque on passerait de 600 € à 1255 € et un encours de dette, j'ai pris celui à la fin d'année, on passerait de 9 millions à 18 416 000 €. L'indicateur que vous avez pris est sujet à caution.

Les hypothèses que vous reprenez pour obtenir **les montants indiqués sont irréalisables au regard de la structure de coût** que vous avez créée depuis votre arrivée (nous pouvons citer la hausse de plus de 700 000 euros des charges de personnel et le rajout des charges à caractère général que vous avez opérée dans la DM 2). Vous avez créé une rigidité des charges qui nous le répétons rend votre scénario illusoire. **Vous vous êtes singulièrement compliqués la tâche en attendant près de deux ans pour bâtir toutes ces projections.**

Ville de Fontenay le Comte

Base population INSEE (CA 2014) : 14 870 habitants

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette en Euro par Habitant	580	569	515	586	709	629	710	651	599	1 081	1 250	1 225	-
Moyenne de la strate en 2011 (1)							949	949	949	949	949	949	949
Stock de la dette en euros à la fin de l'année (2)									8 902 894	16 071 683	18 587 230	18 216 055	

(1) A ajuster en fonction de l'évolution de la dette par habitant de la strate

(2) Selon DOB

Examinons le tableau de la dette en calculant un autre indicateur, la **dette par habitant**, qui a l'avantage d'être beaucoup moins sujet à l'incertitude (tableau dette 2007-2019 du fichier). Vous envisagez tout simplement de quasiment doubler la dette par habitant, au point de s'écarter significativement de la moyenne de la strate. C'est un niveau de dette beaucoup trop élevé pour notre ville.

C'est un risque qu'il serait déraisonnable de prendre, c'est laisser aux successeurs une situation complètement détériorée des finances de la ville, le niveau de la dette interdirait tout projet futur.

Vous ne pouvez pas jouer aux apprentis sorciers. Tant que vous n'aurez pas amélioré significativement votre autofinancement, vous ne pouvez pas envisager ce scénario.

Lorsqu'on examine les investissements les plus importants, on trouve le projet des Halles. Ce projet, qu'on peut chiffrer au total à 6 millions d'euros (le calcul nous avait été présenté dans un conseil précédent) doit être revu. Une rénovation des Halles est nécessaire, mais pas à ce coût. C'est un projet qui obère le reste de votre mandat. Cela se ressent d'ailleurs sur la voirie par exemple (400 000 euros seulement chaque année).

Le programme d'investissement que vous présentez n'est pas en adéquation avec les ressources actuelles de la ville et la structure des coûts. Vous voulez vous engager dans une réduction des charges à caractère général, mais **sans nous préciser comment vous allez y parvenir et sans préciser les conséquences sur le service rendu au citoyen.**

Toute dépense de la collectivité doit créer de la valeur pour le citoyen. Il est du devoir d'une collectivité de réduire les charges qui n'apportent pas de valeur dans le service rendu, mais pour cela, une reconfiguration des processus est nécessaire. C'est un long travail qui nécessite l'adhésion de tous et notamment du personnel, or vous ne présentez aucune piste sur la façon dont vous allez vous y prendre. Vous vous contentez d'afficher des chiffres.

Nous sommes donc très inquiets sur le devenir des finances de la ville et sur la qualité des services proposés au citoyen si vous deviez persister dans ce que vous nous avez présenté ce soir. **Vous voulez une dernière confiance : vous ne croyez pas vous-même à la faisabilité de votre scénario.**

Merci pour votre écoute.

M. Fourage :

Nous en sommes à 7 minutes 43, j'ai donc autant de temps que M. Macorps.

Vous faites un beau panégyrique de ce qui ne va pas.

Je tiens à revenir sur le déficit de la France. Vous avez dit des choses totalement fausses. Il faut le dire, c'est une explosion. Entre 2007 et 2012 + 623 Milliards. Depuis le changement de majorité, le déficit, et vous n'êtes que dans la dimension de stock mais il faut aussi voir le flux, il y avait environ 150 Milliards de déficit annuel, nous en sommes à 69 Milliards. Il y a une diminution. Quand vous parlez de 3,8, c'est là où nous devons aller, les estimations de cette année étaient à 4,1 du PIB. Je ne veux pas trop rentrer dans les détails, mais en fait vous nous faites un tableau tellement noir pour arriver à la conclusion que ce méchant gouvernement a tellement serré les collectivités locales qu'il ne pourra pas y avoir d'investissements. Pourtant, paradoxalement, vous nous présentez un doublement de la dette, des investissements, je cherche la cohérence de votre discours.

Je voulais rappeler que sur la DGF vous faites une erreur fondamentale quand vous dites qu'heureusement que nous avons reporté d'un an cette DGF. Il se fait que j'étais rapporteur à l'Assemblée Nationale, je connais donc les simulations et je peux vous dire qu'elles faisaient gagner la ville de Fontenay-le-Comte, avant le redressement pour les finances publiques. Le fait de reporter d'un an fait perdre à la ville de Fontenay-le-Comte un peu plus de 100 000 € et c'est regrettable.

Vous avez dit tellement de choses fausses sur le contexte de la croissance. Je vous rappelle que l'année dernière vous aviez dit que la croissance ne serait que de 0,3 en 2015 alors qu'elle est aujourd'hui à 1,1. Je comprends votre volonté de vouloir noircir le tableau.

Ce qui m'inquiète, c'est que dans ce projet de plan prévisionnel d'investissement, nous avons un pic et après nous ne faisons plus rien, notamment sur la voirie, nous sommes à 400 000 €. J'ai le sentiment que la fête est finie. Vous aviez une trésorerie et une gestion saine en arrivant mais en moins de 2 ans vous avez mangé la grenouille et vous vous rendez compte que vous ne pouvez pas continuer dans ce sens. Vous tapez sur les charges à caractère général que vous avez laissé dériver, vous limitez un certain nombre d'investissements et vous nous faites croire que vous gérez bien.

Quand je vois comment vous faites supporter aux associations et vous l'aviez annoncé, -10% l'année dernière, - 7% cette année ; quand je vois ce que vous faites pour les conseils de quartiers : 21 000 € alors que nous étions à 15 000 € par quartier et le double pour Charzais et St Médard...

Je ne reprendrai pas l'ensemble du plan d'investissements car ce soir, vous avez fait un tour de passe-passe.

Vous avez tué le débat et l'avez même refusé, car je vous rappelle que lorsque nous avons fait le programme de mandat en novembre 2008, nous avons fait une séance spéciale du Conseil municipal et ce soir vous nous faites une contraction du débat d'orientation budgétaire et du plan prévisionnel d'investissement, tout cela pour nous faire tenir en 15 minutes et éviter le débat. Nous n'aurons pas le temps de tout reprendre et je le regrette, mais pour un certain nombre d'investissements sur les établissements scolaires, comme R. Bonnaud, on aurait pu en discuter, il y a des choses à voir, mais nous ne pourrions pas le faire car vous avez refusé que l'on rentre dans les détails.

Pour terminer, je trouve assez truculent que vous preniez en exemple la ville de Luçon qui a été au bord du redressement par le Préfet et la Chambre régionale des Comptes. Qu'est-ce que je n'ai pas entendu par rapport à la ville de Luçon et la ville des Herbiers, mais je ne remarque qu'une chose, nous vous avons laissé des finances et un endettement très bas, en-dessous du seuil de la moyenne de la strate et qu'aujourd'hui, vous allez l'exploser.

En conclusion, je suis persuadé que vous ne pourrez pas tenir vos engagements, vous ne pourrez pas le faire car à un moment donné votre épargne nette, aux alentours de 51 000 € en 2018, si mes souvenirs sont bons et là, je vous donne rendez-vous.

M. le Maire :

Merci M. Fourage d'avoir respecté le temps qui vous était imparti.

Mme Chartier :

Il ne m'est pas possible de donner un avis quant au projet d'investissement car nous n'avons pas eu le détail des différentes lignes ; j'ai toujours la même question à savoir si le projet urbain est inclus dans ce PPI.

Je soulignerai seulement les investissements pour la sécurité 330 000 € pour la vidéoprotection et 160 640 € pour la police municipale soit 1 demi-million d'euros pour la sécurité sans compter la masse salariale bien sûr.

Je souligne aussi la baisse de 7% de subventions aux associations qui jouent un rôle majeur dans la ville pour l'animation soit une économie de 52 000 €.

Mme Beziat :

Pour répondre à M. Macorps, vous aviez des questions très techniques. Nous nous engageons à répondre à vos questions points par points par écrit dans les 48 heures.

Par ailleurs, concernant le deuxième point, nous avons été élus pour dynamiser cette ville, nous le faisons. Ce mandat a été placé sur le dynamisme du cœur de ville mais pas que. Nous héritons aussi du résultat de l'abandon du patrimoine de la ville pendant des années. Nous sommes obligés de faire face à de la rénovation importante que ce soit sur les bâtiments communaux, les écoles, la voirie, les salles de sports, les églises. Tout est urgent et nous ne pourrons malheureusement pas tout faire mais c'est bien le résultat d'un abandon.

Pour la première fois depuis longtemps dans cette ville, notre équipe présente un projet pluriannuel d'investissement et un budget sincère. Vu le rapport de la chambre régionale des comptes, cela méritait d'être souligné.

M. Fourage, pour vous répondre, vous nous avez laissé une trésorerie qui correspondait à des emprunts réalisés à tort dont nous payons actuellement des intérêts, comme cela a été souligné par la Chambre Régionale des Comptes.

Je rappelle que ce rapport est à la disposition de toutes personnes qui souhaitent le consulter.

* *
*

